

Le **mercredi 6 novembre 2019**, indique t-il, les policiers du commissariat de Perpignan, informés de la **revente illégale de tabac dans une épicerie de l'avenue Joffre**, effectuaient une surveillance des lieux qui ne tardait pas à confirmer leurs soupçons. Plusieurs clients étaient aperçus entrant dans l'échoppe et ressortant, leur paquet de cigarettes en main. Un contrôle était réalisé sur une jeune femme en possession de deux **paquets de Philip Morris** qu'elle admettait avoir achetés en fraude, **à 5 euros pièce**. Une opération de police mêlant les effectifs de la BAC, de la section d'intervention (SI) et de la brigade canine, était aussitôt menée ; le commerce était investi et le tenancier interpellé. Ce dernier qui reconnaissait immédiatement les faits de cession de tabac de contrebande, importé d'Andorre, était trouvé détenteur d'une dizaine de paquets de cigarettes. Mais les policiers, au fait des pratiques des revendeurs de tabac toujours dotés d'un stock caché à proximité de leur lieu de vente, décidaient d'élargir leur périmètre de recherches et procédaient à la fouille du véhicule du mis en cause. Ils découvraient alors, dans la malle arrière d'une Fiat Punto, **pas moins de 460 paquets de cigarettes en provenance d'Andorre et d'Espagne**. L'homme de 33 ans expliquait qu'il n'était qu'un simple employé et qu'il oeuvrait **pour le compte du propriétaire de l'épicerie**. Convoqué, celui-ci se présentait au commissariat de police et était placé en garde à vue par les enquêteurs de la brigade des stupéfiants. Le commerçant, **un perpignanais de 26 ans, avouait s'adonner depuis peu à la revente illégale de tabac** pour renflouer son établissement qui avait connu une forte baisse de son chiffre d'affaire. Les deux hommes se voyaient notifier une date d'audience devant le tribunal correctionnel de Perpignan, le 28 février 2020, où ils devront répondre des faits qui leur sont reprochés